

**Notice pour l'admission
dans le parcours de formation
MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)
Métiers de la Formation et de l'Encadrement des Adultes (MFEA)
Année universitaire 2021-2022**

Cette notice vous accompagne dans les différentes étapes de votre candidature au Master 2 MEEF PIF MFEA.

1. La Formation

➤ Objectif

- . Développer des connaissances et compétences relatives aux concepts et méthodes de l'analyse de l'activité professionnelle en éducation et en formation.
- . Développer des compétences en ingénierie de la formation et en conduite de projet.

Remarques :

Cette formation prévoit un accompagnement à la préparation aux certifications aux fonctions de formateur.rice de l'éducation nationale (CAFFA, CAFIPEMF).

Cette formation ne prépare pas à un concours de l'éducation nationale.

➤ Organisation

La formation se fait sur 2 ans : Semestre 3, la première année et Semestre 4 la deuxième année.

La formation se déroule en présentiel à l'INSPE de l'académie de Lyon – 5 rue Anselme 69004 Lyon

Les cours ont lieu :

- . les mercredis après-midi de 14h à 20h.
- . durant la première ou la deuxième semaine des vacances scolaires de l'académie de Lyon (Toussaint, Hiver & Printemps).

➤ Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle se font en contrôle continu.

2. Public concerné

Cette formation se présente sous forme d'un parcours de master 2.

Ce master s'adresse à tous les professionnels de l'enseignement et de la formation (conseiller.ère pédagogique, maître.se de stage, formateur.rice, enseignant.e en poste, personnel d'encadrement ...) et aux étudiant.es qui auraient suivi, dans leur cursus, des UE de formation de formateur et pourraient

justifier d'au moins 4 années complètes d'expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement ou de la formation.

3. Conditions d'admission

1/ Justifier d'au moins 4 années complètes d'expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement ou de la formation.

ET

2/ Remplir une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un concours de recrutement d'enseignant.e de l'Education nationale;
- Etre personnel d'encadrement de l'Education nationale;
- Etre titulaire d'un M1.

NB : en l'absence de Master 1, l'accès à une inscription en Master 2 est possible par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) après étude du dossier de candidature par une commission pédagogique ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE.

*La VAE doit avoir été obtenue avant candidature, cf. rubrique 7**Pour vous aider.*

4. Modalités de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat via le site de l'INSPE : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr>

selon le calendrier suivant :

1	Candidatures 1^{ère} Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Jeudi 27/05/2021 Dimanche 27/06/2021
2	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.es	Mercredi 30/06/2021
3	Publication des résultats (mail)	Vendredi 02/07/2021
4	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le mardi 06/07/2021

5	Candidatures 2nd Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Mardi 20/07/2021 Dimanche 05/09/2021
6	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.es	Mercredi 08/09/2021
7	Publication des résultats (mail)	Vendredi 10/09/2021
8	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le mardi 14/09/2021
9	Inscription administrative des néo-entrant.es	Début septembre-début octobre 2021
10	Accueil des étudiant.es	Mercredi 29/09/2021 à 17h30 (sous réserve)
11	Début des enseignements	Mercredi 29/09/2021 (sous réserve)

NB1 : Numéro INE à fournir, cf. détail en rubrique 7***Pour vous aider.

NB2 : Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense, cf. rubrique 7*Pour vous aider.

5. Coût de la formation

- La formation Master 2 MEEF PIF est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF).

Le CPF est crédité en euros et non plus en heures depuis le 1er janvier 2019 conformément à la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprises-et-formation/article/le-plan-de-developpement-des-competences>

Les candidat.es qui mobiliseront leur CPF doivent prendre contact dès à présent avec le Service de Formation Continue et Alternance de l'Université Lyon 1 (FOCAL) : fcsciences@univ-lyon1.fr et/ou avec Monsieur Loïc Marchat : loic.marchat@univ-lyon1.fr

- Hors mobilisation du CPF, le montant des frais de scolarité est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2021.

En 2020-2021, il était de 243€, auxquels s'ajoutait le montant de la Contribution CVEC annuelle obligatoire, soit 92€. Le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative. Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

6. Inscription administrative des candidat.es admis.es

Les modalités de cette inscription seront précisées ultérieurement par mail aux candidat.es admis.es ayant confirmé leur participation à la formation.

Une note d'information sera mise en ligne sur le site de l'INSPE à leur intention.

7. Pour vous aider

Le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-lyon1.fr>

Durant la phase de préinscription eCandidat : le Service scolarité de l'INSPE,
chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr Tél. : 04 81 92 99 56

Contenu et organisation de la formation * :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-844038.kjsp?RH=1370933522878>

La VAE, qu'est-ce que c'est ** :

<http://focal.univ-lyon1.fr/formations/dispositifs-de-formation/valider-son-experience-et-ses-acquis-la-vae>

Numéro INE *** :

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.
Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il.elle désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

Ce numéro est composé de 11 caractères.